



Note d'information relative à l'offre de parts de catégories C et F de la coopératives à finalité sociale Médor.

Le présent document a été établi par la Société Coopérative à responsabilité limitée et à Finalité sociale SCRL FS Médor.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 12 décembre 2019.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>Médor est financé quasi exclusivement par ses lecteurs et les apports en capital. Chaque édition du magazine papier est tirée à 10.000 exemplaires. Qui vont à 2.850 abonnés et environ à 4.000 lecteurs en librairie.</p> <p>Le risque principal est de ne pas réaliser le nombre de ventes d'abonnements prévu. Le présent projet implique, pour aboutir au break-even d'arriver à plus que tripler les recettes d'abonnement par rapport à 2018 en septembre 2022. Cette augmentation va de pair avec une augmentation du prix de l'abonnement entrée en vigueur mi-septembre 2019.</p> <p><u>Certaines balises ont été posées pour pouvoir diminuer ce risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par prudence, le plan financier ne s'appuie ni sur une augmentation des ventes en librairie ni sur l'augmentation de la valeur de l'espace média et dont des pages de publicité. - Jusqu'à présent l'abonnement était souscrit sous forme annuelle ou bisannuelle, ce qui fragilisait les recettes à chaque échéance. Aujourd'hui une possibilité de travailler avec un ordre permanent pour une durée plus importante est encouragée. - l'offre est enrichie avec notamment un tarif spécial pour les bas revenus et un tarif pour des abonnements multiples (offre « autobus » prix entreprises) - Médor s'est entourés d'experts internationaux pour établir cette nouvelle offre. <p>L'activité de Medor n'étant pas tributaire d'une production nécessitant des outils ou de</p>
--	---

		l'infrastructure particulière. Aucun risque n'existe de ce côté là.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :		Médor ne perçoit pas de subventions récurrentes.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :		<p>Médor fonctionne en intelligence collective et possède en interne une structure qui évite une dilution de la prise de décision.</p> <p><u>L'AG est composée</u> de ± 1200 coopérateurs et de 19 fondateurs Ils votent le budget et les comptes et participent aux grandes décisions de l'entreprise. Trois de leur représentants siègent au CA, pour un mandat de deux ans, deux fois renouvelable. Les 19 fondateurs sont garants de la mission et des valeurs de l'entreprise. Ils se réunissent au moins deux fois par an afin de réfléchir au développement du magazine et de la coopérative. Ils forment une chambre séparée au sein de l'AG. Quatre de leurs représentants siègent au CA dans l'entreprise.</p> <p><u>Le CA est donc composé</u> de 3 représentants des coopérateurs et de 4 représentants des fondateurs. Ils traduisent en stratégie les grandes options prises par les fondateurs. Ils mettent notamment en place les scénarii budgétaires et n'interviennent pas dans le contenu éditorial. Les personnes siégeant au sein du CA possèdent des compétences diverses : financières, stratégies, marketing et e-marketing, gouvernance, ...</p> <p>L'équipe « sortie d'usine » est actuellement composée d'une directrice et d'une responsable communication et diffusion. Elles assurent la gestion quotidienne de l'entreprise. La direction peut prendre seule toutes les décisions ayant des conséquences de maximum un an sur l'entreprise (contrat de travail, convention, etc.) et de max. 35.000€.</p> <p>Enfin, en parallèle à cette chaîne de décision, il existe l'équipe de rédaction. Les 5 pilotes (rédacteurs en chef à tour de rôle), tous journalistes et fondateurs, se réunissent régulièrement et établissent le contenu et les thématiques abordées pour chaque magazine. Ceux-ci s'entourent d'une équipe de collaborateurs freelances qui varie. C'est ce noyau qui définit principalement l'identité et la ligne éditoriale de Médor.</p>

	<p>Le principal risque peut provenir de la taille réduite de l'équipe salariée et de la rédaction. Vu l'ampleur de la tâche et du développement, un épuisement peut survenir si les objectifs ne sont pas rapidement atteints.</p> <p>Un deuxième risque réside dans le système de prise en charge alternée du rôle de « rédacteurs en chefs » qui change à chaque n° et pourrait impliquer une perte d'information au moment du passage de poste. Ceci étant cela veut aussi dire qu'il y a 5 personnes capables de prendre en charge la rédaction en chef au sein de Médor.</p> <p>Enfin, le mandat de la plupart des administrateurs ayant commencé plus ou moins au même moment, une perte de l'information et de la cohérence décisionnelle pourrait se faire sentir au moment de leur remplacement.</p>
--	---

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	rue Lamarck, 9 à 4000 Liège, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative à responsabilité limitée et à Finalité sociale SCRL FS
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0555 681 227
1.4 Site internet	https://medor.coop
2. Activités de l'émetteur	Article 3 des statuts : Création, publication diffusion d'une revue consacrée aux enjeux de société au sens large. Avec une importance particulière accordée au travail d'écriture, de recherche ainsi qu'au processus de fabrication de l'information.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du	Compte 2018 MB : Au 31/12/2018 le capital social s'élevait à un montant de 110.040€.

capital de l'émetteur.	<p>5% de ce montant correspond à 5.502€, soit 275 parts de type « C » ou 34 parts de type « F ».</p> <p>A ce jour, le seul coopérateur titulaire de plus de 5 % du capital social est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la SOWECSOM : Société Wallonne d'Économie Sociale Marchande SA d'Intérêt Public BE 0455.653.441 sise 13 av. Maurice Destenay 4000 Liège, Belgique qui détient 2.000 parts de type C pour un montant de 40.000 €
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Néant
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<p>Article 15 des Statuts :</p> <p>Le mandat d'administrateur a une durée de 2 ans renouvelable 2 fois.</p> <p><u>Parts « F »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation pour le mandat à en cours AG 2018 : Monsieur Geoffroy GITS - Désignation pour le mandat en cours AG 2018 : Monsieur Collin DELFOSSE - Désignation pour le mandat en cours AG 2018 : Monsieur Jean-Pierre Borloo - Désignation pour le mandat en cours AG 2018 : Monsieur Olivier BAILLY <p><u>Parts « C »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation pour le mandat en cours AG 2018 : Monsieur Jérôme HERMAN - Désignation pour le mandat en cours AG 2019 : Madame Carole BREZILLON - Désignation pour le mandat en cours AG 2019 : Madame Aude GARELLY
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Madame Laurence JENARD
5.3 Identité des délégués	Madame Laurence JENARD

à la gestion journalière.	
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	<p>Article 16 des statuts : Le mandat d'administrateur est presté à titre gratuit. Il n'y a pas de jetons de présence.</p> <p>La déléguée à la gestion journalière est rémunérée dans le cadre d'un contrat de travail CDI brut (au 31/10/2019) = 3044,03€ et 150€ d'indemnité forfaitaire</p>
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Il n'y a pas de condamnation.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées	<p>Il n'y a à notre connaissance pas de conflit d'intérêt entre les personnes citées aux point 3 et 5 ou d'autres parties liées à la SCRL et l'émetteur.</p> <p>Art 18.9 des statuts : lorsqu'un administrateur se trouve directement ou indirectement dans un conflit d'intérêt à une décision ou une opération relevant du Conseil d'administration, il doit en informer les autres membres du conseil et ne peut participer à</p>

		la décision.
9. Identité du commissaire aux comptes.		Comme petite entreprise, la SCRL à FS Médor n'est pas soumise à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes. L'AG a désigné en son sein un vérificateur aux comptes, comme proposé par l'art 21.1 et 31 des statuts

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.		Ils sont joints en annexe de la présente et n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.		Le fonds de roulement net est suffisant au regard des obligations actuelles de Médor. Au 31/12/2018, les actifs circulants s'élevaient à un montant de 349.910€ alors que les dettes à court terme s'élevaient à un montant de 197.752€ le fonds de roulement net était donc de 152.338€.
3.1 Capitaux propres.		Les capitaux propres au 1 ^{er} novembre 2019, soit le premier jour de la levée de fond pour les participations de 20€ à 5.000€ = 173.367€ (capitaux fin 2018) - 44.160€ (pertes de l'exercice 2018) - 33.120€ (pertes estimées des 3 premiers trimestres 2019) + 8.840€ (nouveau capital estimé de 2019) = 104.929€ Le ratio de solvabilité est de 46,74 au [31/12/18].
3.2 Endettement.		Le 1 décembre 2019, les « dettes » de la scrl Medor équivalaient à 24.208€ . Elles concernent la gestion journalière ainsi qu'une série de factures relatives aux développements récents et à la réalisation du dernier Médor 17 qui est en cours de distribution. La SCRL Médor n'a aucune dettes qui ne soient des dettes de gestion courante liée à son fonctionnement journalier.

<p>3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.</p>	<p>10/09/2022</p>
<p>3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.</p>	<p>Nos plans financiers visent à atteindre une valeur comptable égale à la valeur nominale en juin 2023</p>
<p>4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.</p>	<p>Dans le courant de l'année 2019, Médor a investi dans un nouveau site WEB. Cet investissement est quasiment entièrement couvert par la bourse octroyée par l'European Journalism Center. Il renforce la ligne éditoriale de Médor permettant une nouvelle relation avec les lecteurs et emporte une augmentation significative de son impact social. Les frais relatifs à son alimentation sont des frais qui peuvent être augmentés ou réduits en fonction de la situation financière de Médor.</p>

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Il n'y a pas de montant minimal pour cette offre
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Le montant minimal est de une part soit en l'occurrence, 20€ Il y a deux types de parts : Parts de type F comme « fondateurs », qui sont des parts des coopérateurs garants de l'objet social. La valeur est de 160€ la part. Pour être fondateur il faut un vote favorable exprimé par une majorité des fondateurs. Les parts F ne sont pas proposées à l'acquisition dans la présente offre. Parts de type C comme « coopérateurs », parts de coopérateurs ordinaires : 20€ la part. Il n'y a pas de différenciation en fonction des montants investis.
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Compte tenu de l'objectif maximal global de l'augmentation de capital, le montant maximal est 600.000€
2. Prix total des instruments de placement offerts.	Le prix total des instruments de placements offert est de 600.000€
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	Le 10/12/2019
3.2 Date de clôture de l'offre.	Le 10/12/2020
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	La date d'émission de chaque part correspond au jour auquel le paiement de la part est parvenu sur le compte de Médor
4. Droit de vote attaché aux parts.	Principe pour une SCRL à Finalité sociale et Statuts art 23 et Art 26.4 : quel que soit le nombre de ses parts, un coopérateur dispose d'un seul droit de vote par personne morale ou physique.

		L'assemblée générale se réunit minimum une fois par an et vote les comptes, les budgets et les grandes stratégies de développement. Elle est divisée en deux groupes qui se réunissent en même temps. Les débats ont lieu ensemble à la même séance. Cependant au moment de prendre les décisions, il y a deux votes : un vote émis par les membres Coopérateurs (parts C) et un vote émis par les membres Fondateurs (parts F). Une décision est prise si elle remporte la majorité dans chacun des 2 groupes.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.		Statut art 15 : (...) Le conseil d'administration composé de cinq membres au moins, coopérateurs ou non, nommés par l'assemblée générale. Des personnes extérieures peuvent également être nommées en fonction de leurs compétences spécifiques. Au moins trois administrateurs sont élus à majorité simple par les coopérateurs du groupe « fondateurs ». Tandis qu'au moins un administrateur est élu à majorité simple par les coopérateurs du groupe « coopérateurs ». Le nombre de personnes au CA peut être revu à la hausse sur base d'une décision prise à la majorité simple dans les deux chambres. Les fondateurs doivent toujours élire 50% ou plus des administrateurs.
6. Frais à charge de l'investisseur.		La SCRL Médor ne prévoit pas de frais spécifiques à charge des investisseurs.
7. Allocation en cas de sursouscription		En cas de sursouscription, il est prévu de rembourser les derniers souscripteurs dont la demande dépasse le montant maximum de l'offre

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.		La présente offre est destinée à financer le développement de Médor. Celui-ci permettra une augmentation de l'impact social de l'entreprise et la mise sur pied d'une relation au lecteur innovante (moins top-down). Il prendra la forme concrète de deux projets :
--	--	--

- une toute nouvelle **plateforme web** avec des enquêtes exclusives, organisées en 5 thématiques et permettant une mobilisation des lecteurs sur des actions concrètes (murs de témoignage, récolte de données nécessaires à l'enquête, ...)
- un « **Médor Tour** » ou une décentralisation de la rédaction dans plusieurs villes wallonnes, parce que nous trouvons important que les relations avec les lecteurs et les habitants ne se limitent pas au web et s'inscrivent dans le réel.

L'offre vise à couvrir une partie des frais d'investissements qui se portent à 88.000€.

Il s'agit des études de faisabilité, des frais de conception, des frais de développements informatiques et de graphisme ainsi que des frais de réécriture et d'encodage. Ces frais sont clôturés. Ils sont couverts en grande partie par la bourse octroyée par l'EJC pour un montant de 50.000€.

Elle vise également à couvrir les difficultés éventuelles de trésorerie liées à l'exploitation durant les trois prochaines années (tant que le break-even n'est pas atteint)

Les frais de fonctionnement (220.000€/an) couvrent les frais pour la production de l'offre journalistique supplémentaire issue notamment des rédactions décentralisées (Médor Tours) et à renforcer la promotion de Médor.

Plus précisément :

- les moyens humains supplémentaires pour la coordination de rubriques du site web et d'éditeur web,
- le paiement des développements spécifiques supplémentaires pour la gestion,
- le paiement des journalistes, des relecteurs, des illustrateurs et des graphistes,
- les frais d'hébergement et la mise en ligne,
- l'organisation et la logistique des Médor Tours,
- le renforcement des moyens humains pour la gestion courante de l'entreprise (communication, engagement, gestion des abonnements ...).

Les moyens humains à charge du pay roll de Médor passeraient de 2 à 2,5 personnes en équivalent temps plein.

	<p>Le total estimé des pertes cumulées des années 2019, 2020 et 2021 se porte à un montant de :366.863 €.</p> <p>Compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un montant de capitaux propres de la SCRL au 31/12/2018 de 173.367€ - déduit des pertes de l'exercice 2018 à hauteur de 44.183€ et des besoins de financement, <p>le besoin de financement net est de 242.679 €.</p> <p>Afin de conserver une part de capital social suffisante, la SCRL Médor porte ce montant à 300.000 €, montant maximal de la présente offre d'investissement.</p> <p>Le détail du plan financier est joint en annexe.</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Le plan financier préconise sur le moyen terme (trois ans) un doublement des abonnements et une augmentation de 6 % des ventes en librairies pour revenir à l'équilibre.</p> <p>En attendant, avant d'atteindre l'équilibre, le plan financier est basé principalement sur une recapitalisation de l'entreprise via la présente levée de fond (85%). Dans ce cadre, un préaccord est en cours de négociation avec la Sowecsom. Celle-ci s'engagerait à doubler le montant des parts prises avec un maximum de 75.000€ pr l'année 2020.</p> <p>Les autres 15 % seraient couverts par l'aide de bourses ou des fonds (voir point suivant)</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré</p>	<p>Certains financements de partenaires externes octroyant des bourses sont envisagées, ceci bien sûr dans le respect de l'indépendance de Médor :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourse de l'European Journalism Center : the Accelerator » en faveur du journalisme engagé : 50.000 € : acquis. Cette somme est déjà intégrée dans le plan de financement - Subsidies pr des actions ponctuelles de consultance ou de promotion : Wallonie Bruxelles International, chèque entreprise

- Autres bourses internationales telles que : Reva & David Logan Foundation

4. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le plan financier sur simple demande à bureau@medor.coop.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts sociale de la SCRL FS Médor de type « C » : 20€ et de parts F:160€
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	20 €
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2018	29,50€. Attention, cette valeur est théorique, car Medor est une coopérative à finalité sociale et dans ce cadre, la loi stipule que la valeur d'une part ne pourra pas dépasser sa valeur de départ soit 20€.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement des parts se fera au prix de la valeur comptable dans les conditions stipulées par le statut de finalité sociale (voir point 2.4)
2.6 Plus-value	Les éventuelles plus-values sont interdites par le statut de finalité sociale de l'entreprise.
3. Modalités de remboursement.	Ils sont décrits à l'article 12.1 et suivants des statuts : Le remboursement des parts est effectué dans les six mois de l'approbation des comptes annuels de l'exercice servant de base au calcul

	<p>de la part.</p> <p>Toutefois, le conseil d'administration peut déroger à cette règle pour anticiper par le versement d'un montant provisionnel et conditionnel ou postposer le remboursement en tenant compte des liquidités disponibles et afin d'éviter de mettre en péril la trésorerie de la coopérative ou que l'actif net suivant la définition de l'article 429 du Code des sociétés soit réduit en dessous de la part fixe du capital social. Si un remboursement est ainsi postposé, il n'y a pas d'intérêts dus sur la somme en attente de remboursement.</p> <p>Le montant à rembourser est réduit des éventuelles créances certaines et exigibles de la coopérative sur le coopérateur démissionnaire, retrayant ou exclu et de tous impôts et taxes généralement quelconques qui pourraient être réclamés à la coopérative du fait de ce remboursement. Des retenues provisionnelles peuvent être décidées à cet effet par l'assemblée générale.</p>
<p>4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p>	<p>Le remboursement des parts sociales intervient après que les créanciers aient été payés sur le produit de la vente des actifs.</p>
<p>5.Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement</p>	<p>Les parts sociales C peuvent être cédées ou transmises à un tiers moyennant l'accord préalable du conseil d'administration.</p> <p>La mise en gage des parts sociales est interdite.</p>
<p>6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où</p>	<p>NA.</p>

le taux d'intérêt n'est pas fixe.	
7. Politique de dividende	<p>L'assemblée générale décide souverainement de la distribution ou non des dividendes. Vu la qualité reconnue de l'entreprise comme étant « à finalité sociale », le dividende ne peut pas dépasser le taux d'intérêt fixé par le Roi, appliqué au montant effectivement libéré des parts ou actions (soit 6% au maximum à ce jour).</p> <p>Au vu du plan financier, aucune rentabilité et donc aucune perspective de distribution de dividendes n'est prévue durant les prochaines années et au moins jusque fin 2022.</p> <p>Il n'y a pas de politique structurelle concernant la politique de dividende, mais à ce jour, les assemblées générales consécutives ont toutes décidé de ne pas distribuer les dividendes.</p>
8. Date de la distribution du dividende.	S'il échet, la distribution a lieu après la décision de l'Assemblée générale d'accorder des dividendes ou non. A réunion de l'AG se tient au plus tard le 3ème samedi de juin.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2019, exercice d'impôts 2020, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Madame Laurence Jenard, 02/851.49.07, bureau@medor.coop , Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

70	27/08/2018	BE 0555.681.227	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18521.00207	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **MEDOR**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue Lamarck N°: 9 Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0555.681.227

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 04-07-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 02-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 01-01-2016 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 2.2, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

BAILLY Olivier

rue Jennart 42
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2014

Administrateur délégué

LERAY Alexandre

rue de l'Hôtel des Monnaies 27/4
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2014

Administrateur

GAUTIER Céline

rue de la Tulipe 74/4
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2014

Administrateur

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.843	595
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	4.390	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	202	405
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	202	405
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	250	190
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	352.096	393.122
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	27.901	26.701
Stocks		30/36	27.901	26.701
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	102.741	79.446
Créances commerciales		40	93.736	73.484
Autres créances		41	9.006	5.962
Placements de trésorerie		50/53	221.454	
Valeurs disponibles		54/58		286.914
Comptes de régularisation		490/1		62
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	356.939	393.717

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>214.010</u>	<u>206.465</u>
Capital		10	114.115	98.024
Capital souscrit		100	116.455	100.445
Capital non appelé		101	2.340	2.421
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	19.374	19.374
Réserve légale		130	624	624
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132	18.750	18.750
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	80.521	89.068
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>142.929</u>	<u>187.252</u>
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	10.441	78.492
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.219	37.653
Fournisseurs		440/4	1.219	37.653
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	9.222	40.839
Impôts		450/3	6.361	38.012
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.861	2.827
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	132.487	108.759
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>356.939</u>	<u>393.717</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	67.595	161.241
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	74.707	20.575
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.300	3.036
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-8.412	137.283
Produits financiers		75/76B		7
Produits financiers récurrents		75		7
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	134	1
Charges financières récurrentes		65	134	1
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-8.546	137.289
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		35.645
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-8.546	101.644
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		18.750
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-8.546	82.894

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	80.521	89.692
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-8.546	82.894
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	89.068	6.798
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		624
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		624
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	80.521	89.068
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	5.488	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	5.488	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	1.098	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.098	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>4.390</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	11.787
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	11.787	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	11.382
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	202	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	11.585	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>202</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	190
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	60	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	250	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	250	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 30.01.2001 sur les comptes annuels des entreprises, le Conseil en séance du 15.12.2017 a fixé les règles d'évaluations comme suit :

Ces règles d'évaluations seront appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles seront préalablement soumises au Conseil pour approbation.

POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisés

a) La valeur d'entrée en comptabilité des immobilisations correspond à la valeur d'acquisition

b) Il sera fait application des taux d'amortissements admis par l'administration fiscale, sauf dérogations décidées par le Conseil, les taux applicables, suivant la méthode linéaire, sont les suivants:

Immobilisations incorporelles	: 5% à 20%
Constructions	: 3%
Echantillons	: 20% à 33,33%
Matériels de bureau	: 20% à 25%
Matériels Informatiques	: 33,33%
Matériels Roulants	: 20% à 25%
Matériels d'occasion	: 33% à 50%

2. Créances.

A plus d'un an ou à un an au plus, elles seront évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs seront comptabilisées sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractère douteux.

3. Comptes de régularisations.

Les comptes de régularisations ont pour objet d'acter les charges et les produits qui se rapportent à l'exercice clôturé.

Tant à l'actif qu'au passif les comptes de régularisations ne seront imputés annuellement que par :

- les montants représentant une importance suffisante à influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice.
- Les prorata de charges et de produits se retrouvent périodiquement parmi les charges et les produits qui relèvent de l'activité courante de la société.

POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Dettes à un an ou plus

Ces dettes seront comptabilisées à leur valeur nominale.

2. Provisions pour risques et charges.

Les provisions nécessaires seront constituées.

Le Conseil décidera si des cas particuliers se présentent.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,7	0,8	2,2 ETP	0,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.003	835	3.838 T	1.143 T
Frais de personnel	102	51.404	11.632	63.036 T	18.820 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	2		2
110	2		2
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121	2		2
1210			
1211	2		2
1212			
1213			
130			
134	2		2
132			
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Entrées					
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	2		5
Sorties					
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	3	2		4

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	139
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	139
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

70	28/08/2019	BE 0555.681.227	13	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19585.00534	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **MEDOR**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue Lamarck

N°: 9

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0555.681.227

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

04-07-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

25-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 2.2, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

N°	BE 0555.681.227		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

BAILLY Olivier

rue Jennart 42
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 04-07-2014

Administrateur délégué

LERAY Alexandre

rue de l'Hôtel des Monnaies 27/4
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 04-07-2014

Administrateur

GAUTIER Céline

rue de la Tulipe 74/4
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 04-07-2014

Administrateur

BORLOO Jean-Pierre

Rue Guillaume Stocq 13
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2018

Administrateur

DELFOSSÉ Colin

Avenue Sleenckx 102
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2018

Administrateur

GITS Geoffrey

Rue de la Longue Haie 95
1630 Linkebeek
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2018

Administrateur

N°	BE 0555.681.227		M 2.1
----	-----------------	--	-------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	21.029	4.843
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	20.399	4.390
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	380	202
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	380	202
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	250	250
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	349.910	352.096
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	34.238	27.901
Stocks		30/36	34.238	27.901
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	133.281	102.741
Créances commerciales		40	108.699	93.736
Autres créances		41	24.582	9.006
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	182.391	221.454
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	370.939	356.939

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 41.915	67.595
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62 79.852	74.707
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 5.767	1.300
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8 568	
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901 -44.271	-8.412
	Produits financiers	75/76B 161	
	Produits financiers récurrents	75 161	
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	Charges financières	65/66B 50	134
	Charges financières récurrentes	65 50	134
	Charges financières non récurrentes	66B	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903 -44.160	-8.546
	Prélèvements sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77 23	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904 -44.183	-8.546
	Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905 -44.183	-8.546

N°	BE 0555.681.227	M 5
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	36.338	80.521
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-44.183	-8.546
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	80.521	89.068
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	36.338	80.521
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0555.681.227	M 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	5.488
8029	21.383	
8039		
8049		
8059	26.871	
8129P	XXXXXXXXXXXX	1.098
8079	5.374	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	6.472	
21	20.399	

N°	BE 0555.681.227	M 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	11.787
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	570	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	12.357	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	11.585
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	392	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	11.977	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	380	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	250	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	250	

N°	BE 0555.681.227	M 6.5
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 30.01.2001 sur les comptes annuels des entreprises, le Conseil en séance du 20.03.2019 a fixé les règles d'évaluations comme suit :

Ces règles d'évaluations seront appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles seront préalablement soumises au Conseil pour approbation.

POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisés

a) La valeur d'entrée en comptabilité des immobilisations correspond à la valeur d'acquisition

b) Il sera fait application des taux d'amortissements admis par l'administration fiscale, sauf dérogations décidées par le Conseil, les taux applicables, suivant la méthode linéaire, sont les suivants:

Constructions : 3%
 Echantillons : 20% à 33,33%
 Matériels de bureau : 20% à 25%
 Matériels Informatiques : 33,33%
 Matériels Roulants : 20% à 25%
 Matériels d'occasion : 33% à 50%

Immobilisations incorporelles : 5% à 20% en général sauf les immobilisations incorporelles correspondant au développement web. Ces dernières peuvent comprendre des frais de salaires (sur factures ou via CDD) tant que celles-ci sont faites de manière non récurrente et couvrent des prestations liées précisément à ce projet : développement informatique, graphisme, encodage de données, étude de faisabilité, réunions de brainstorming

2. Créances.

Les créances concernant les abonnements sont toujours payés à l'avance. Elles sont reprise dans la comptabilité au prorata du nombre d'exemplaire des publications papier envoyées sur l'année.

A plus d'un an ou à un an au plus, elles seront évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs seront comptabilisées sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractères douteux.

Les créances concernant la vente au numéros sont reprises selon l'année de leurs dates comptables.

Les créances concernant les librairies sont reprises dans l'exercice de l'année comptable de la parution du numéro concerné, sauf pour le mois de décembre. Celles-ci sont reportées l'année suivante.

3. Stocks

Le stock est valorisé au prix de production. Ils valent 50 % de leur valeur 6 mois après la date de parution. Ils valent 50 % (et sont utilisés comme outils promotionnels) un an après la date de parution.

300 exemplaires de Medor (distribués via les fondateurs et les journalistes) sont utilisés comme promotion et valent 0 % de leur valeur dès la sortie du numéro.

4. Comptes de régularisations.

Les comptes de régularisations ont pour objet d'acter les charges et les produits qui se rapportent à l'exercice clôturé.

Tant à l'actif qu'au passif les comptes de régularisations ne seront imputés annuellement que par :

- les montants représentant une importance suffisante à influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice.

- Les prorata de charges et de produits se retrouvent périodiquement parmi les charges et les produits qui relèvent de l'activité courante de la société.

POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Dettes à un an ou plus

Ces dettes seront comptabilisées à leur valeur nominale.

2. Provisions pour risques et charges.

Les provisions nécessaires seront constituées.

Le Conseil décidera si des cas particuliers se présentent.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	2	0,1	2,1	ETP	2,2
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.602	244	3.846	T	3.838
Frais de personnel	102	70.983	2.809	73.792	T	63.036

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2		2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2		2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2		2
Ouvriers	132			
Autres	133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205		14	13,1
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		14	13,1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	150
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	150
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	